



26 août 2014

Appel à candidatures d'experts auprès de la Convention internationale pour la protection des végétaux

Chère Madame/Cher Monsieur,

Le Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) lance un appel à candidatures d'experts dûment qualifiés qui seront appelés à siéger au Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (GTPD) et au Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP), ainsi qu'à trois groupes de travail chargés d'élaborer des normes internationales relatives: aux *Déplacements internationaux de grains (2008-0070)*; à la *Révision de la NIMP 6 :1997 Directives pour la surveillance (2009-004)*; et à la *Manipulation et élimination sans danger des déchets présentant des risques phytosanitaires potentiels, produits pendant les voyages internationaux (2008-004)*.

Les candidatures doivent être envoyées le **26 Octobre 2014** au plus tard.

Qualifications requises

Le Comité des normes (CN) choisit les experts dont les compétences et l'expérience sont les plus proches des qualifications spécifiquement requises. Pour en savoir plus, veuillez consulter la section «Expertise» de la [spécification](#) correspondante. Les groupes de travail conduisent leurs débats et leurs travaux en anglais, par conséquent les experts doivent bien maîtriser cette langue. Ils doivent aussi être disponibles pour participer à la prochaine réunion du groupe technique ou du groupe de travail qui les concerne. La date de cette réunion figure sur le [calendrier de la CIPV](#).

Les membres des groupes techniques ont des obligations régulières (pendant leur mandat de cinq ans) et ils doivent être en mesure de participer en personne à toutes les réunions de leur groupe respectif (qui se tiennent habituellement une fois par an). Comme les groupes techniques peuvent aussi être amenés à collaborer virtuellement, les experts sélectionnés doivent être prêts à participer à des réunions virtuelles parfois organisées en dehors des heures de travail habituelles, et à s'équiper avec le matériel et les programmes nécessaires. Ils doivent également être en mesure d'accomplir les tâches nécessaires entre les réunions.

1. Qualifications requises pour le Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (voir la [Spécification GT 1 Groupe technique sur les protocoles de diagnostic](#)).

Les membres de ce groupe devraient principalement avoir des connaissances en matière de diagnostic (le cas échéant, taxonomique), et il devrait y avoir au moins un membre représentant chaque discipline: entomologie, acarologie, nématologie, mycologie, bactériologie, virologie (y compris viroïdes et phytoplasmes) et botanique. Collectivement, les membres devraient avoir des connaissances pratiques des domaines suivants: utilisation des techniques de diagnostic morphologiques et moléculaires/biochimiques, assurance-qualité et procédures phytosanitaires.

En particulier, sur la base de ses travaux *Insectes et acariens (2006-007)*, le GTPD recherche un candidat avec le profil suivant :

- Entomologie
- Expérience en taxonomie entomologique classique

- Expérience en diagnostic des insectes et des acariens.
- Expérience de la rédaction de protocoles, idéalement à des fins réglementaires.
- Une expertise pratique est désirée dans le domaine de l'utilisation des techniques de diagnostic morphologiques et moléculaires/biochimiques utilisées dans le contrôle qualité et les procédures phytosanitaires.

Les experts sélectionnés doivent être disponibles pour participer à la réunion du groupe technique sur les protocoles de diagnostic en 2015, actuellement prévue du 22 au 26 juin 2015 à Shanghai (Chine). En cas de changement, de nouvelles dates seront indiquée sur le [calendrier 2015 de la CIPV](#).

2. Qualifications requises pour le Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (voir la [Spécification GT 3 Groupe technique sur les traitements phytosanitaires](#)).

Les participants à ce groupe de travail sont des chercheurs en matière de traitements et des professionnels ayant une connaissance pratique des traitements phytosanitaires (une préférence pourra être accordée à des experts dont les compétences complètent celles des membres actuels du GTTP).

Les experts sélectionnés doivent être disponibles pour participer à la réunion du groupe technique sur les traitements phytosanitaires en 2015, actuellement prévue du 26 au 30 octobre 2015 à Tohoku (Japon). En cas de changement, de nouvelles dates seront indiquée sur le [calendrier 2015 de la CIPV](#).

3. Qualifications requises pour le groupe de travail d'experts chargés d'élaborer des normes internationales relatives aux Déplacements internationaux de grains (2008-007) (voir la [Spécification 60](#)).

Un groupe de travail d'experts (GTE) de huit à dix spécialistes des questions phytosanitaires sont sollicités à participer à cet appel, ayant des connaissances conjuguées couvrant les domaines suivants: l'élaboration et l'application de mesures phytosanitaires permettant de gérer les risques phytosanitaires associés aux déplacements internationaux de grains; l'analyse du risque phytosanitaire (ARP); l'inspection, les tests ou le stockage de grains; et les directives internationales qui s'appliquent aujourd'hui aux déplacements internationaux de grains ou d'autres produits végétaux. Les connaissances relatives aux besoins des pays exportateurs et aux besoins des pays importateurs doivent être représentées à parts égales.

Outre ces spécialistes, deux ou trois experts issus du secteur professionnel des grains (production, conditionnement, stockage, commerce, transport, manutention ou transformation) ou d'organisations internationales pertinentes peuvent être conviés aux réunions du Groupe de travail d'experts ou à une partie d'une réunion, en qualité d'experts invités.

Les experts sélectionnés doivent être disponibles pour participer à la réunion du groupe travail en 2015, actuellement prévue du 7 au 11 septembre 2015 à Melbourne (Australie). En cas de changement, de nouvelles dates seront indiquée sur le [calendrier 2015 de la CIPV](#).

4. Qualifications requises pour le groupe de travail d'experts sur la Révision de la NIMP 6 :1997 Directives pour la surveillance (2009-004) (voir la [Spécification 61](#)).

Nous recherchons de cinq à huit spécialistes des questions phytosanitaires, dont les connaissances conjuguées couvrent la définition et la mise en place de programmes de surveillance de risques phytosanitaires, diverses méthodes de surveillance, la production de statistiques liées aux stratégies de surveillance, et l'expérience de la conduite de programmes de surveillance.

Les experts sélectionnés doivent être disponibles pour participer à la réunion du groupe de travail en 2014, actuellement prévue du 3 au 7 août 2015 à Abidjan (Côte d'Ivoire). En cas de changement, de nouvelles dates seront indiquée sur le [calendrier 2015 de la CIPV](#).

5. Qualifications requises pour le groupe de travail d'experts sur la *Manipulation et élimination sans danger des déchets présentant des risques phytosanitaires potentiels, produits pendant les voyages internationaux (2008-004)* (voir la [Spécification 55](#)).

Un GTE de cinq à huit spécialistes du domaine phytosanitaire sont sollicités à participer à cet appel, y compris au moins un expert provenant d'une organisation internationale concernée par le thème (par exemple, l'Organisation maritime internationale des Nations Unies et l'Association du transport aérien international).

Les experts sélectionnés doivent être disponibles pour participer à la réunion du groupe de travail en 2016, actuellement prévue du 8 au 12 août 2016 à Nuku'alofa (Tonga). En cas de changement, de nouvelles dates seront indiquées sur le [calendrier 2016 de la CIPV](#).

Critères utilisés pour déterminer les participants susceptibles de bénéficier en priorité d'une aide du Secrétariat de la CIPV pour participer aux réunions

La prise en charge des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance d'un participant à une réunion de la CIPV incombe à l'organisation qui l'emploie. Si l'employeur n'est pas en mesure d'allouer des fonds suffisants, les participants sont invités à faire appel à d'autres sources d'assistance. Lorsque les efforts déployés pour obtenir une aide sont avérés mais ont été infructueux, une demande d'aide (pour couvrir les frais de voyage et de subsistance) peut être présentée au Secrétariat de la CIPV. Les fonds dont le Secrétariat dispose pour faciliter la participation aux réunions sont limités. Les exceptions sont laissées à l'appréciation du Secrétariat de la CIPV.

L'aide sera accordée en priorité aux participants:

- 1) qui proviennent des parties contractantes à la CIPV;
- 2) qui ne demandent qu'une aide partielle (par exemple, le gouvernement ou l'organisation prend en charge le billet d'avion et la demande d'aide se limite à l'indemnité journalière de subsistance); et
- 3) qui proviennent de pays à faible revenu national brut et/ou à faible revenu national brut par habitant (selon les données de la Banque mondiale).

La situation financière du pays dans lequel un participant est employé sera prise en compte pour établir le degré de priorité et le montant de l'aide fournie. Le degré de priorité d'un participant qui travaille dans une organisation régionale de la protection des végétaux (ORPV) ou dans une organisation régionale ou internationale sera très faible car son organisation est censée lui fournir une assistance.

Dans tous les cas, la décision finale concernant le choix des participants qui bénéficieront d'une aide, et le montant de celle-ci, sera prise par le Secrétariat de la CIPV.

Instructions relatives à la présentation des candidatures

Pour être acceptées, les candidatures doivent être présentées par les gouvernements ou par les organisations nationales ou régionales de la protection des végétaux (ONPV ou ORPV). Elles doivent être soumises par l'intermédiaire du point de contact de l'ONPV ou de l'ORPV concernée, tandis que les candidatures spontanées doivent être accompagnées d'une lettre de soutien émanant d'une autorité gouvernementale.

Une candidature ne peut être présentée que si le candidat a accepté la proposition, s'il est disponible pour participer aux réunions dont les dates figurent sur le [calendrier de la CIPV](#) et s'il peut allouer un temps suffisant à la tâche qui l'attend. Chaque candidature doit être accompagnée des documents suivants:

- **Le formulaire avec les coordonnées du candidat et un résumé de ses compétences, dûment rempli** - Toutes les sections doivent être remplies, y compris celles qui concernent les coordonnées, les études et la formation professionnelle. Les compétences du candidat dans un ou plusieurs des domaines de connaissances spécifiques souhaités doivent faire l'objet d'une description précise. Le fichier doit porter le nom suivant: **PAYS_NOM DU CANDIDAT_Prénom_DetailsCandidat**.
- **Le formulaire avec l'énoncé d'engagement, dûment rempli et signé** - Ce texte doit être lu attentivement par le candidat et faire l'objet d'une discussion entre le candidat et son employeur. Le formulaire doit ensuite être signé et soumis en même temps que la candidature (sous la forme d'un document scanné, par exemple un fichier PDF). Le fichier doit porter le nom suivant: **PAYS_NOM DU CANDIDAT_Prénom_Committment**.
- **Le curriculum vitae du candidat (CV)** - Le CV du candidat sous forme électronique (seulement un traitement de texte, par exemple un fichier MS Word). Le fichier doit porter le nom suivant : **PAYS_NOM DU CANDIDAT_Prénom_CV**.

Les candidatures doivent être envoyées au Secrétariat de la CIPV par courrier électronique (ippc@fao.org) avant le **26 Octobre 2014**. Le nom du pays ou de l'ORPV qui transmet la candidature et la mention « Call for Experts » seront indiqués en objet du message. Le CN examinera les candidatures et sélectionnera les experts en fonction de leur expérience. Les experts sélectionnés seront contactés par le Secrétariat une fois leur candidature confirmée.

Cordialement,



Brent Larson
Fonctionnaire chargé des normes
Secrétariat de la Convention internationale pour la protection des végétaux

Pièces jointes:

2014_08_Call_Experts_01: *Coordonnées du candidat et résumé de ses compétences – Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (seulement en anglais).*

2014_08_Call_Experts_02: *Coordonnées du candidat et résumé de ses compétences – Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (seulement en anglais).*

2014_08_Call_Experts_03: *Coordonnées du candidat et résumé de ses compétences – Groupe de travail d'experts chargé d'élaborer des normes internationales relatives aux Déplacements internationaux de grains (2008-007) (seulement en anglais).*

2014_08_Call_Experts_04: *Coordonnées du candidat et résumé de ses compétences – Groupe de travail d'experts chargé d'élaborer des normes internationales relatives à la Révision de la NIMP 6:1997 Directives pour la surveillance (2009-004) (seulement en anglais).*

2014_08_Call_Experts_05: *Coordonnées du candidat et résumé de ses compétences – Groupe de travail d'experts chargé d'élaborer des normes internationales relatives à la Manipulation et élimination sans danger des déchets présentant des risques phytosanitaires potentiels, produits pendant les voyages internationaux (seulement en anglais) (2008-004) (seulement en anglais).*

2014_08_Call_Experts_06: *Mandat et règlement intérieur des groupes techniques.*

2014_08_Call_Experts_07: *Enoncé d'engagement.*